

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **4<sup>ème</sup> trimestre 2022**  
Séance du **14 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le huit novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		Philippe LANGANNE
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO	X			Isabelle DUMONT			Ludovic MONDONGO
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO			Pierre GAERON	Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD			Fabienne DREME	Guillemette SCHALBURG	X		
Eric FRULLINO			Yvan SONNERAT	Vanessa LEBAILLY	X		
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			Jérôme CHAMOSSET
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ			Karine FALCONNAT	Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL	X			Sophie FORNUTO			Luc DUBOIS
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER			David DEVILDER
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE			Jean-Marc STEDILE
Roger DALLEVET	X			David DEVILDER	X		
Pierre AGERON	X						

## Délibération N°2022-106 MISE A JOUR DU TABLEAU DES CHEMINS RURAUX

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2334-1 à L 2334-23,

VU le code de la voirie routière et notamment l'article L 111-1 et les articles L 141-1 et suivants et les articles R 141-1 et suivants,

VU l'ordonnance n°519-119 du 07/01/1959 relative à la voirie des collectivités locales,

VU la circulaire n°426 du 31 juillet 1961 relative à la voirie communale,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal d'approuver le classement et le déclassement des chemins ruraux communaux,

ENTENDU le rapport de M. le Maire, selon lequel :

Plusieurs chemins ruraux parcourent la commune. Suite à diverses modifications et développement de secteurs nouvellement urbanisés, certains chemins ruraux n'ont plus vocation à rester dans le domaine privé de la commune et d'intégrer le réseau des voies communales.

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

**Délibération N°2022-106 MISE A JOUR DU TABLEAU DES CHEMINS RURAUX**

Les modifications concernent les chemins ruraux suivants :

Type	N°	Dénomination			Hameau	Voie d'embranch.	Voie de débouché	Correction à apporter
CR	8	CHEMIN	DU	COUET	« La Barde »	VC 86	-	Cf. VC 86
CR	52	CHEMIN	DE LA	CROIX	"La Croix"	VC 52	-	Correction sur le numéro de la voie (pas de changement)
CR	9	CHEMIN	DES	DILIGENCES	« Pré Sous la Combe »	VC 67	-	Correction sur le numéro de la voie (pas de changement)
CR	65	CHEMIN	DE LA	MONTAGNE D'AGE	« Le Parc »	VC 65	POISY	Correction sur le numéro de la voie (pas de changement)
CR	37	CHEMIN	DU	RELAIS	« Pamboye »	VC 37	CHILLY	Correction sur le numéro de la voie (pas de changement)
CR	48	CHEMIN	DES	TEPPES	« Les Teppes »	VC 4 (vers EPAGNY)	VC 4 (vers Bromines)	CR supprimé et transformé en VC

- Il est proposé au Conseil municipal :
- D'approuver les modifications proposées ci-dessus
  - D'annexer la liste complète des chemins ruraux ainsi mise jour à la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	29	Majorité absolue	15
POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
29		0		0	

**ADOpte cette proposition.**

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,  
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :  
 De sa transmission en Préfecture le : 11/10/2022  
 De sa mise en ligne le : 12/10/2022

